

## **Autres démarches**

### **Réalisation de travaux**

Tout travaux d'aménagement d'un local recevant du public, travaux de construction, modifications extérieures, pose d'enseignes, ..., font l'objet d'une autorisation.

Avant de concevoir votre projet, nous vous invitons à consulter [la page urbanisme](#) ou à contacter le Service Urbanisme.

### **Installation**

Pour une installation (mobilier, véhicule) à des fins commerciales, autorisations de voirie : [les occupations du domaine public sont payantes et font l'objet d'une autorisation](#). Contactez les Services Techniques.

### **Gestion des déchets professionnels**

Contactez les services Techniques ou consultez les informations sur la déchetterie sur [la page Propreté](#).

### **Cession de votre fonds de commerce**

La ville a mis en place un périmètre de protection du commerce et de l'artisanat dans lequel toute cession de fonds de commerce est soumise à déclaration.

Vérifiez si votre bien est situé dans le périmètre concerné ([délibération du 4 juillet 2016](#)).

[Téléchargez le formulaire de déclaration.](#)

### **Création ou reprise d'une entreprise ou d'un commerce**

Pour obtenir un conseil pour la création ou la reprise d'une entreprise ou d'un commerce, une aide financière, ..., consultez [le site de la Communauté d'Agglomération Plaine Vallée Forêt de Montmorency](#).

### **S'implanter, reprendre ou céder**

Pour s'implanter, reprendre ou céder vos murs de bureaux, locaux d'activités ou locaux de stockage, ..., consultez [la bourse aux locaux de la Communauté d'Agglomération Plaine Vallée Forêt de Montmorency](#).

Infos pratiques

#### **Horaires d'ouverture des Services Techniques :**

- Lundi de 14h à 17h
- Mardi, mercredi et vendredi de 8h30 à 12h30
- Jeudi de 8h30 à 12h30 et de 14h à 17h

Contact

#### **Contactez les Services Techniques**

**Tél. :** 01 39 34 98 10

**Fax :** 01 39 64 16 09

**Mail :** [stechniques@ville-montmorency.fr](mailto:stechniques@ville-montmorency.fr)